



- Zones Urbaines**
- Ua** Zone équipée et agglomérée de type centre ville, couverte par le règlement de la ZPPAUP
 - Ub** Zone à vocation essentiellement d'habitation, équipée et agglomérée de type extension de village
 - Uba** Secteur de la Combe des Lauzes
 - Ubp** Secteur où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Ubpm** Secteur d'activités médicales et paramédicales où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Uhc** Zone à vocation d'hôtellerie et de commerce
 - Ue** Zone équipée réservée à la piste d'envol et aux installations de l'aérodrome GAP-TALLARD.
 - Uepp** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.
 - Utp1** Zone à vocation touristique sportive et de loisirs, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Ux** Zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires
 - Uxa** Zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires ayant un lien direct avec l'aérodrome de Tallard.
 - Uxb1** Zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires avec dispositions particulières liées à la proximité de la RN85
 - Uxb2**

- Zones A Urbaniser**
- AUbp** Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, principalement d'habitat, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - AUbp1** Secteur de la Garenne soumis à l'article L. 111.1.4 du Code de l'Urbanisme (amendement Dupont).
 - AUbp2** Secteur Inconstructible dans l'attente de la révision du périmètre de Z.P.P.A.U.P.
 - AUbp3** Secteur d'activités médicales et paramédicales où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - AUbp2** Zone à vocation d'activités éducatives, culturelles, sociales, sportives et de loisirs. Inconstructible dans l'attente de la révision du périmètre de Z.P.P.A.U.P.
 - AUX** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation, à destination principale d'activités.
 - AUppp** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.
 - AUI** Secteur à caractère naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation, à destination principale d'activités tertiaires de logistique

- Zones Agricoles**
- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 - Ap** Secteur d'application du règlement de la Z.P.P.A.U.P.
Il se décompose en deux sous secteurs :
- Ap 1 : " zone foncée "
- Ap 2 : " zone blanche "
 - App** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.

- Zones Naturelles**
- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - Njp** Secteur correspondant à des jardins et de l'élevage de basse cour, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Np** Secteur correspondant à l'application du règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Nu** Secteur construit non conforme à la vocation agricole de la zone, qui a du être identifié pour permettre l'aménagement intérieur des bâtiments voire leur changement de destination et une extension limitée.
 - Num** Secteur à vocation à accueillir des activités paramédicales

- Indice z : secteur où des risques naturels ont été identifiés*
- Zone blanche de la ZPPAUP
 - Zone foncée de la ZPPAUP
 - Emplacements Réservés
 - Espace Boisé Classé
 - Hydrographie indicative

Fond : cadastre DGFIIP mise à jour 2016

COMMUNE DE
TALLARD
Département des Hautes-Alpes

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME



Liste des Emplacements réservés		
INDEX	DESIGNATION DE L'OPERATION	BENEFICIAIRE SURFACE (m²)
1	Elargissement à 6 m du chemin rural n°2	Commune 410
2	Elargissement à 6 m du chemin rural n°3 et son prolongement jusqu'à la voie communale n°2	Commune 1 420
3	Elargissement à 6 m du chemin rural n°4	Commune 1 320
4	Création d'un chemin piétonnier de 3 m pour la liaison centre-ville / zone de loisirs	Commune 2 028
5	Espace vert (promenade et voie d'eau) à créer à l'emplacement du canal de Ventavon	Commune 34 633
6	Aménagement du carrefour route de Châteaufoux	Commune 408
7	Extension du cimetière	Commune 2 145
8	Liaison piétonnière centre - canal de Ventavon	Commune 888
9	Elargissement de voirie	Commune 856
10	Dégagement de secours pour le château	Commune 24
11	Stationnement rattaché aux besoins du centre et de la zone de loisirs de la Durance	Commune 6 961
12	Aménagement des bords de la Durance en zone de loisirs	Commune 4 654
13	Liaison piétonnière et desserte de bouclage	Commune 300
14	Elargissement et création voirie	Commune 4 738
15	Liaison piétonnière et cyclable entre le centre et l'aérodrome	Commune 15 717
16	Desserte interne	Commune 1 174
17	Basin de rétention des eaux de ruissellement	Commune 14 280
18	Desserte interne	Commune 521
19	Elargissement et sécurisation de voirie	Commune 2 334
20	Liaison piétonnière	Commune 1 345
21	Elargissement de voirie	Commune 7 351
22	Aménagement du carrefour	Commune 404
23	Liaison piétonnière	Commune 80
TOTAL		103 989

Revision générale du PLU approuvée le 17 janvier 2005

Modification	Approbation
Revision simplifiée n°1	11 février 2008
Revision simplifiée n°2	11 février 2008
Modification n°1 du PLU	6 octobre 2008
Modification simplifiée n°1	10 septembre 2012
Modification simplifiée n°2	15 avril 2012
Revision simplifiée n°3	21 mai 2012
Modification simplifiée n°3	3 mars 2014
Revision allégée n°1	22 février 2016

Echelle
1/2 500e